



COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 23 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 décembre 2025, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 19 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – CHARREAU – MARET – CHARDON – ROGER - MM.
DESCHAMPS – MORI - FAUCHER – TROLIO – LEFORT – LANTERNAT - BLASQUEZ

Absents excusés : Mme GADBOIS pouvoir à M. LEFORT
Mme ASLOUDJ – M. VALDEVIT

Absents : Mmes LACOINE - EL JAMI - M. ROYNEL

Secrétaire de séance : Michel TROLIO

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu la délibération concernant l'attribution du marché relatif aux aménagements des cheminements rue Jean Moulin,

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire afin de régler l'entreprise et le Maitre d'œuvre pour la réalisation des travaux susnommés.

Section d'investissement			
Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
<i>Chapitre 20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>		
203	Frais d'études	- 8 000 €	
<i>Chapitre 21</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>		
2151	Réseaux de voirie	+ 8 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative décrite ci-dessus et décide d'apporter les modifications au budget primitif 2025.

La délibération est approuvée par 10 voix pour et 3 voix contre (MM. LANTERNAT – BALSQUEZ – Mme ROGER).



Le Maire,

Annick FELICETTI

Felicetti